

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2017**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*12 AVRIL 2017*

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY, MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, M. Pierre-François MALDANT

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND et Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) Construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette : choix des entreprises
- 2) Cap 100 % demande de subvention pour la construction de vestiaires
- 3) Maintien de la gratuité des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or
- 4) Financement des investissements par Fonds de Concours : Rénovation Eclairage Public suite au projet d'aménagement des places de la Mairie et de l'Eglise
- 5) Autorisation de défrichement
- 6) Avenant au bail de la Société Carrière des Buis

\*\*\*\*\*

- 1) **Construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette : choix des entreprises**  
(2017-21)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que M. Christian LIOGIER, ingénieur géomètre ESGT et son cotraitant M. Vincent BILLARD, architecte ont été désignés pour étudier la construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette.

Le coût total des travaux a été estimé à 283 609.01 € H.T (pour les lots 01-02-03-04-05-09-10 et 11) et soumis à la participation des partenaires financiers institutionnels.

Une consultation selon une procédure adaptée a été engagée pour confier l'exécution des travaux de construction.

À la suite de la réception et de l'analyse des offres, il apparait que les entreprises ci-dessous apparaissent les plus avantageuses économiquement au regard des critères du règlement de la consultation.

Madame le Maire sollicite, du Conseil municipal, l'autorisation de signer le marché de travaux pour un montant de 279 271.73 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	TRAVAUX	Entreprises	MONTANT € HT
1	Terrassements / VRD	COGNARD 71550 CHAGNY	76 031,50 €
2	Gros œuvre - Maçonnerie	GUITTON & CIE 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR	70 449,36 €
3	Charpente métallique	BLONDEAU 71150 CHASSEY LE CAMP	21 200,00 €
4	Couverture Bardage Étanchéité	LABEAUNE 21850 ST APOLLINAIRE	35 423,95 €
5	Menuiseries Extérieures	MENUISERIE FAUTRELLE 71310 MERVANS	20 265,60 €
9	Electricité - Chauffage	PROXILOR 21560 COUTERNON	26 905,22 €
10	Plomberie - Sanitaires - VMC	SARL GILLES BLOIS 21200 BEAUNE	28 996,10 €
11	Nettoyage de chantier	INFRUCTUEUX	-
<b>TOTAL GLOBAL H.T</b>			<b>279 271,73 €</b>

Pour répondre à la demande des cofinanceurs, un ordre de service doit être délivré avant le 7 juin 2017, en conséquence le conseil municipal n'a délibéré que sur les lots 01-02-03-04-05-09 et 10. Les lots 06-07 et 08 sont encore en cours d'analyse et feront l'objet d'une seconde délibération le 3 mai 2017.

## 2) Cap 100 % demande de subvention pour la construction de vestiaires (2017-022)

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette, Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention concernant le contrat Cap 100 % Côte d'Or auprès du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le projet de l'opération de construction d'un bâtiment annexe au stade municipal comprenant vestiaires, sanitaires et buvette pour un montant estimatif de 379 130.07 € HT (compris Maîtrise d'œuvre, mission SPS, Contrôle Technique et Assurances Dommages Ouvrages) et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du contrat CAP 100 % Côte d'Or.

## 3) Maintien de la gratuité des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or (2017-023)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a été le premier des huit départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : **cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.**

**Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.**

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte d'Orniennes. En Côte d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté !

Le Conseil municipal de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, à raison de 12 voix pour et 2 abstentions (P.MINGUET et F GAGNEUR) demande donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de **maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.**

**4) Financement des investissements par Fonds de Concours : Rénovation Eclairage Public suite au projet d'aménagement des places de la Mairie et de l'Eglise**  
(2017-024)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public suite au projet d'aménagement des places de la Mairie et de l'Eglise doivent être réalisés. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO, le montant des travaux s'élève à 55 413.94 € et la contribution de la commune est évaluée à 28 753.25 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de de rénovation de l'éclairage public suite au projet d'aménagement des places de la Mairie et de l'Eglise et **ACCETPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

**5) Autorisation de défrichement**  
(2017-025)

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la demande de renouvellement de la carrière dite des Buis par la société « Carrière des Buis », il convient d'étudier un projet de demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles AB 39-42-48 et 51. Le défrichement porterait sur une surface de 4 ha 15 a.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'autorisation de ce défrichement et de donner pouvoir et de mandater la société « Carrière des Buis » pour qu'elle dépose cette demande d'autorisation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité **AUTORISE** le défrichement des parcelles AB 39-42-48 et 51 sur une surface de 4 ha 15 a et **DONNE** pouvoir et **MANDATE** la société « Carrière des Buis », dont le siège social se situe Route de Villers la Faye à COMBLANCHIEN (Côte d'Or), représenté par M. Jean-Roch DESWARTE, Gérant, pour déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les terrains susvisés.

**6) Avenant au bail de la Société Carrière des Buis  
(2017-026)**

Madame le Maire propose au conseil municipal un avenant au bail du 27 février 2015 afin d'inclure la parcelle AB 50 d'une surface de 2ha 11a 22ca.

Cette parcelle a vocation à faire l'objet d'une mesure compensatoire dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter sollicitée par la société « Carrière des Buis ».

Madame le Maire précise que les autres charges et conditions contenues dans le bail initial sont maintenues sans aucune modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au bail du 27 février 2015 afin d'inclure la parcelle AB 50.

Les frais liés aux honoraires du notaire seront à la charge de la société « Carrières des Buis ».

**Questions diverses :**

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
<b>LETTRES DE COMMANDES</b>			
31/03/17	3 ORDINATEURS SECRETARIAT ACCUEIL COMPTA MAIRIE	JVS	3 871,02
03/04/17	Couverture mur contre habitation suite déconstruction Rue de la Ferme	AUJOLI TOIT	2 820,00
03/04/17	EXTINCTEURS	SICLI	690,26
04/04/17	GROUPE EXTRACTION D'AIR CLASSES ECOLE PRIMAIRE	GAUDILLAT	1 055,76 €
04/04/17	TRAVAUX SYLVICOLES	ONF	6 142,58 €
05/04/17	FOURN ET POSE STORES ECOLE PRIMAIRE	SARL SAGRANGE	2 092,80 €
07/04/17	PROTECTION PORTE CAVEAU PIERRE GOURILLON	ALLARD	336,00 €
07/04/17	VIDEO PROJECTEUR ECOLE PRIMAIRE	LA PAPETERIE	596,40 €
13/04/17	FOURNITURE ET POSE ALIMENTATION ELECTRIQUE FONTAINE PLACE MAIRIE	GAUDILLAT	360,00 €
18/04/17	BUTS DE FOOT MINIMES ET FILETS	CASAL SPORTS	4 098,70 €
18/04/17	TONDEUSE TRACTEE HOND	FAUPIN	1 980,00 €
18/04/17	BUSAGE EN FORET COMMUNALE (PARCELLES 12-13-14)	NICOLET Sylvain	1 855,97 €
19/04/17	CORRECTION ACOUSTIQUE SALLE P GOURILLON (PLAFOND)	CCPA	4 152,00 €
19/04/17	CORRECTION ACOUSTIQUE SALLE P GOURILLON (MURS)	CCPA	10 255,20 €
<i>Déclarations d'intention d'Aliéner</i>		<b>Noms des propriétaires sortants</b>	
29/03/2017	1 B Rue Martenot à Corcelles (ZA 137)	Hervé OCQUIDANT	
30/03/2017	2 B Rue Martenot à Corcelles (ZA 136)	Hervé OCQUIDANT	
04/04/2017	2 Rue de Serrigny	AN CONCEPTION	

Madame le Maire informe le conseil qu'un nouveau bail de location du droit de chasse dans la forêt communale de LADOIX-SERRIGNY a été signé. M. Pierre-François MALDANT, conseiller municipal et Président de la société de chasse remercie la commune et précise les modifications apportées au nouveau bail : prix annuel de la location, la consistance (l'étang du Bescia, le Chêne Buffon et leurs abords immédiats ne font pas partie de la location), le nombre total de fusils autorisés a été fixé à 28 et la majorité des chasseurs devra résider sur la commune.

Madame le Maire fait part d'une réunion qui s'est déroulée à la Sous-Préfecture, en présence des représentants de l'Etat, des responsables de l'association, de la gendarmerie et des pompiers. L'objet de cette réunion portait sur les mesures de sécurité à prendre lors de la manifestation de la Balade Gourmande de juillet prochain, le parcours reste inchangé mais il convient de condamner certains accès dans le cadre du plan Vigipirate.

Madame le Maire convie les élus, qui le souhaitent, vendredi 21 avril prochain, à une réunion de préparation de la tenue des bureaux de vote. Elle informe le conseil que le cabinet du Préfet a demandé ce jour les noms et coordonnées téléphoniques des présidents des bureaux de vote en cas de problème, et ce dans le cadre du plan Vigipirate.

M. Gaston RAVAUT doit rencontrer M. SEIZE responsable de la société MDB (Marbres et Dalles de Bourgogne) afin de parler du renouvellement du bail qui prend fin le 17 novembre prochain. M. RAVAUT exposera les conditions de la commune, il lui demandera, également, de sécuriser le site suite à l'effondrement d'une voute.

M. Jérôme FOL informe l'assemblée qu'il est en attente d'une date pour un rendez-vous avec la technicienne des rivières afin de faire le point sur les travaux à envisager sur la commune.

M. Jérôme FOL s'interroge quant à l'occupation du domaine public d'un riverain de la rue de la Gouzotte. En effet, ce dernier, primé plusieurs fois lors des concours des maisons fleuries interdit le stationnement devant sa propriété en invoquant les différentes distinctions reçues. Mme le Maire rencontrera ce riverain.

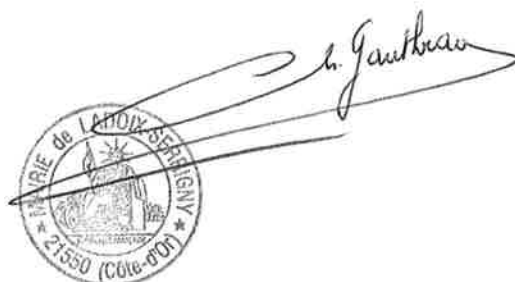
Mme Fanny GAGNEUR signale différents tags vers l'arrêt de bus au hameau de Corcelles, Mme le Maire et les adjoints lui répondent que des travaux de peinture de remise en état sont prévus dans le planning des services techniques.

Les élus sont informés et invités aux dépôts de gerbes le dimanche 30 avril (Souvenir des Déportés), à 10 h 30 au hameau de Corcelles et à 10 h 45 au Monument aux Morts.

La séance est levée à 21 h 45.

*Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 24 avril 2017 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ch. Gauthray', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LADOIX-SERRIGNY' around the top edge and '21550 (Côte-d'Or)' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.